

**DEPARTEMENT DE
LA HAUTE-SAVOIE**

**ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS**

REPUBLIQUE FRANCAISE

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
ANNEMASSE – LES VOIRONS – AGGLOMERATION**

SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA – 74100 ANNEMASSE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

OBJET :

Séance du : mercredi 29 avril 2026

**DÉSIGNATIONS DES
REPRÉSENTANTS
D'ANNEMASSE AGGLO
AU SEIN DU SYANE**

Convocation du : 23 avril 2026

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 56

Président de séance : Gabriel DOUBLET

Secrétaire de séance : Nadège ANCHISI

N° CC_2026_0048

Membres présents :

Cristian GUERET, Carole DARCY, Thierry BOUVET, Guillaume MATHELIER, Gabriel DOUBLET, Nadia MUGNIER, Maxime GACONNET, Amine MEHDI, Nastia OUEJDOUNI, Christophe BORREL, Radjaa MEHDI, Samir BASSIM, Sara SHALA-MALOKU, Steve BONNARD, Ferial DJAFFALI, Sébastien LESAGE, Christophe MAYCA, Charline CHÉNOT, Stéphane HAMZA, Dominique LACHENAL, Mylène SAILLET RAPHOZ, Cüneyt YESILYURT, Anne-Marie BRDAR, Denis SERVAGE, Bernard BOCCARD, Marion BARGES-DELATTRE, Claude ANTHONIOZ ROSSIAUX, Nicolas TEREINS, Sandra SALVATGÉ, Antoine BLOUIN, Jean-Paul BOSLAND, Odette MAITRE, Stéphane PASSAQUAY, Nadège ANCHISI, Denis MAIRE, Christine BURKI, Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Jean COMBETTE, Danielle COTTET, Patrick ANTOINE, Anne-Lise VOUTAY, Jean-Pierre BELMAS, Pascale PELLIER, Eddy BARONNET, Christine MOUCHET, Christophe CALLAY, Coralie FERNEX, Johann BONTEMPS, Christiane CHAVANNE, Jean-Marc CHEVALLEY

Représentés :

Chadia LIMAM par Maxime GACONNET, Anissa HADDAD par Ferial DJAFFALI, Joseph FAVRE par Dominique LACHENAL, Rosanna DULLAART par Denis SERVAGE, Anne VINDEVOGEL par Bernard BOCCARD

Excusés :

Isabelle VINCENT

Vu la délibération du Conseil communautaire du 26 novembre 2025 n°CC-2025_0160 concernant l'adhésion au Syane dans le cadre de la contribution à la transition énergétique et numérique,

Vu la délibération n° 2025.00265 du Comité Syndical du Syane du 11 décembre 2025 portant réforme des statuts,

Le Syane – syndicat des énergies et de l'aménagement du numérique de la Haute-Savoie – est doté de sept compétences statutaires, pour la plupart en lien étroit avec les enjeux énergétiques :

- électricité,
- gaz,
- réseaux publics de chaleur ou de froid,
- éclairage public,
- IRVE/GNV/H2,
- aménagement numérique – réseaux de communications électroniques,
- contribution à la transition énergétique et numérique.

Le Syane, acteur opérationnel de l'énergie et du numérique, agit depuis plus de 20 ans en faveur de la transition énergétique et numérique, à travers ses actions sur les réseaux et de nombreux services associés. Il apporte son expertise, initie des projets innovants et accompagne les collectivités du territoire de la conception à la réalisation et au suivi de leurs actions.

Le Syndicat est administré par un Comité syndical composé de délégués désignés selon les modalités précisées dans les statuts du syndicat. L'ensemble du Comité est recomposé après chaque renouvellement général des Conseils municipaux.

En application de l'article L. 5721-2 du Code général des collectivités territoriales :

- pour l'élection des délégués représentant les communes ou le département au comité syndical : le choix de l'organe délibérant ne peut porter que sur l'un de ses membres,
- pour l'élection des délégués représentant les établissements publics de coopération intercommunale au comité syndical : le choix de l'organe délibérant peut porter sur l'un de ses membres ou sur tout conseiller municipal d'une commune, membre de l'établissement,

Le comité est composé de délégués issus de sept collèges.

Annemasse Agglo appartient au collège des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI-FP) et à ce titre doit désigner, par l'organe délibérant, 2 représentants titulaires et 2 représentants suppléants en tant que Communauté d'agglomération.

Conformément à l'article L. 2121-21 du CGCT, le Conseil communautaire, décide, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret s'agissant des représentants d'Annemasse Agglo au Syane.

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré :

A l'unanimité,

DECIDE :

DE DESIGNER 2 représentants titulaires et 2 représentants suppléants au Comité syndical du Syane tel que définit dans le tableau ci-dessous :

Représentants titulaires	Représentants suppléants
Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI	Denis MAIRE
Jean COMBETTE	Mohamed EL IDRISSE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date de publication, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.